



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Remplace la date : 15 Fév 2023

Date de révision : 15 Fév 2023

Version : 1.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom de l'étiquette du produit Gum Gel
Autres moyens d'identification
UPC Code(s) Sans objet
Code du produit 2655-3558
Synonymes Gel de gomme Esteam

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Dissolvant d'adhésif
Utilisations déconseillées Suivez les instructions de l'étiquette. Non recommandé pour toute utilisation, sauf l'utilisation prévue.

Coordonnées du fournisseur

Adresse du fournisseur
Systèmes de nettoyage Esteam
1-3680, promenade Odyssey
Mississauga (Ont.) L5M 0Y9
Canada

Adresse du fabricant
AramSCO Inc.
4282 Sud 590 Ouest
Salt Lake City, UT 84123
États-Unis

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-800-767-6933
Numéro de téléphone d'urgence de l'entreprise États-Unis : 1-800-535-5053 (INFOTRAC – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
International : 1-352-323-3500 (INFOTRAC – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
Téléphone d'urgence Antipoison 1-800-222-1222 (24 heures)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par la norme 2012 OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200)

Corrosion/irritation de la peau	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/ irritation des yeux	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Liquides inflammables	

Éléments de l'étiquette du SGH, y compris les mises en garde

Vue d'ensemble des situations d'

Avertissement

Mentions de danger

Provoque une irritation de la peau
Provoque une irritation oculaire grave
Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Liquide inflammable et vapeur

**Apparence** liquide clair**État physique** liquide**Odeur** orange**Mises en garde - Prévention**

Lavez soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après la manipulation
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage
 Évitez de respirer de la poussière/ de la fumée / du gaz / de la brume / des vapeurs / des pulvérisations
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail
 Tenir à l'écart de la chaleur / étincelles / flammes nues / surfaces chaudes. — Ne pas fumer
 Gardez le contenant hermétiquement fermé
 Utilisez de l'électricité, de la ventilation, de l'éclairage et de l'équipement antidéflagrants.
 N'utilisez que des outils sans étincelles

Conseils de mise en garde - Réponse

SI DANS LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage
 Si l'irritation des yeux persiste : Obtenez un avis ou une attention médicale.
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenez un avis ou une attention médicale.
 SI VOUS ÊTES SUR LA PEAU (ou les cheveux) : Enlevez/enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau/douche.
 Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
 En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, un produit chimique sec ou de la mousse pour l'extinction
 Collecte des déversements

Mises en garde - Entreposage

Conserver dans un endroit bien ventilé. Restez au frais

Mises en garde - Élimination

Jeter le contenu ou le contenant à une usine d'élimination des déchets approuvée

Dangers non classés ailleurs (HNOC)**Autres renseignements**

- Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables
- Nocif pour la vie aquatique
- Éviter les rejets dans l'environnement

Dangers généraux

Tenir hors de la portée des enfants

Veuillez consulter la section 11. Renseignements toxicologiques pour plus d'information

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	CAS-Non	Poids %	Secret commercial
D-Limonène	5989-27-5	40-60	*
Diéthylène glycol éther monobutylique	112-34-5	30-40	*
2-(2-méthoxypropoxy)propane	34590-94-8	7-13	*
Alcools, C9-11, éthoxylés	68439-46-3	5-10	*
Éther monométhyle de propylène glycol	107-98-2	1 - 5	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme secret commercial

4. MESURES DE PREMIERS SOINS**Mesures de premiers soins pour différentes voies d'exposition**

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appelez un médecin. Ne respirez pas de poussière/ fumée / gaz / brume /

vapeurs / pulvérisation. Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements.

Contact visuel	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Après le rinçage initial, retirez toutes les lentilles cornéennes et continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Gardez les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.
Contact avec la peau	Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau tout en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez immédiatement avec beaucoup d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appelez un médecin. Des soins médicaux immédiats ne sont pas nécessaires.
Toxique - Inhalation	Passez à l'air frais. Consultez un médecin. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, administrer la respiration artificielle. Utilisez la barrière pour donner la réanimation bouche-à-bouche. Des soins médicaux immédiats ne sont pas nécessaires. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Buvez beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, appelez un médecin. Ne pas induire de vomissements. Nettoyez la bouche avec de l'eau et buvez ensuite beaucoup d'eau. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.
Protection des secouristes	Utilisez de l'équipement de protection individuelle.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Principaux symptômes Aucune information disponible.

Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaires, si nécessaire

Notes à l'intention du médecin Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agent extincteur approprié

se: Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Pulvérisation d'eau. Mousse résistante à l'alcool.

Support d'extinction inapproprié N'utilisez pas un courant d'eau solide, car il pourrait disperser et propager le feu.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne respirez pas de fumées. Peut provoquer une sensibilisation par inhalation et contact cutané. La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Gardez le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Risque d'inflammation.

Produits de combustion dangereux Aucune information disponible.

Données sur les explosions

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucune.

Sensibilité à la décharge statique Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Portez un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Enlever toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Tenir les gens à l'écart et au vent du déversement ou de la fuite. Faites attention au flashback. Prendre des mesures de précaution contre les rejets statiques.

Conseils aux intervenants d'urgence Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ne jetez pas dans les eaux de surface ou le réseau d'égouts sanitaires. Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire.

Méthodes de nettoyage Couvrir le déversement de liquide avec du sable, de la terre ou d'autres matériaux absorbants incombustibles. Couvrir le déversement de poudre avec une feuille de plastique ou une bâche pour minimiser l'épandage. Ramassez et transférez-les dans des contenants correctement étiquetés. Absorbent-vous avec un matériau absorbant inerte. Barrage vers le haut. Prendre des mesures de précaution contre les rejets statiques.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Conseils sur la manipulation sécuritaire Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Portez de l'équipement de protection individuelle. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne respirez pas de vapeurs ou ne vaporisez pas de brouillard. Ne mangez pas, ne buvez pas ou ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Utiliser uniquement dans une zone munie d'une ventilation par aspiration appropriée. Pour éviter l'inflammation des vapeurs par décharge d'électricité statique, toutes les pièces métalliques de l'équipement doivent être mises à la terre. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Prenez les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui pourraient provoquer l'inflammation de vapeurs organiques).

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Mesures techniques/Conditions de stockage Gardez le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Gardez les contenants bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Tenir à l'écart de la chaleur.

Matériau d'emballage Gardez le produit dans l'emballage le produit est initialement vendu dans.

Produits incompatibles Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Lignes directrices sur l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
--------------	-----------	----------	------------

2-(2-méthoxypropoxy)propane 34590-94-8	SUPPOSONS : 150 ppm TWA : 100 ppm S*	TWA : 100 ppm TWA : 600 mg/m3 (libéré) TWA : 100 ppm (libéré) TWA : 600 mg/m3 (libéré) STEL : 150 ppm (libéré) STEL : 900 mg/m3 (libéré) S* S*	IDLH : 600 ppm TWA : 100 ppm TWA : 600 mg/m3 TWA : 600 mg/m3 SUPPOSONS : 150 ppm SUPPOSONS : 900 mg/m3
Éther monométhyle de propylène glycol 107-98-2	SUPPOSONS : 100 ppm TWA : 50 ppm	(libéré) TWA : 100 ppm (libéré) TWA : 360 mg/m3 (libéré) STEL : 150 ppm (libéré) STEL : 540 mg/m3	TWA : 100 ppm TWA : 360 mg/m3 SUPPOSONS : 150 ppm SUPPOSONS : 540 mg/m3
Diéthylène glycol éther monobutylique 112-34-5	TWA : 10 ppm de fraction inhalable et vapeur	-	-

NIOSH IDLH : Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé

Autres lignes directrices sur l'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la Cour d'appel dans l'affaire AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Contrôles d'ingénierie appropriés

Mesures d'ingénierie

Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage Lunettes de sécurité bien ajustées. Écrans faciaux

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécial n'est requis.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou s'il y a irritation, une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA devrait être portée. Des respirateurs à air alimentés par pression positive peuvent être nécessaires pour les concentrations élevées de contaminants dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en vigueur.

Mesures d'hygiène

Assurer le nettoyage régulier de l'équipement, de l'aire de travail et des vêtements. Ne mangez pas, ne buvez pas ou ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique

liquide

Odeur

orange

Apparence

liquide clair

Seuil d'odeur

Aucune information disponible

Couleur

Aucune

Biens immobiliers

Valeurs

Remarques • Méthode

pH

7.0 – 8.0

Point de fusion

Aucune information disponible

Point d'ébullition/plage d'ébullition

> 176 °C / 348 °F

Point d'éclair

54 °C / 135 °F

Tasse fermée

Taux d'évaporation

Identique à l'eau

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucune information disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure

Aucune information disponible

d'inflammabilité

Limite inférieure d'inflammabilité

Aucune information disponible

Pression de vapeur

Aucune information disponible

Densité de vapeur

Aucune information disponible

Gravité spécifique

0.965

Solubilité dans l'eau	Miscible dans l'eau
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible
Température d'auto-alignement	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	Aucune information disponible
Viscosité, dynamique	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible
Propriétés oxydantes	Aucune information disponible

Autres renseignements

Point d'adoucissement	Aucune information disponible
Poids moléculaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
VALEUR DE DENSITÉ	Aucune information disponible
VALEUR DE LA MASSE VOLUMIQUE APPARENTE	Aucune information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans le cadre d'un traitement normal

Polymérisation dangereuse

Aucun dans le cadre d'un traitement normal.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matériaux incompatibles

Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis

Produits de décomposition dangereux

Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables**Informations sur le produit****Toxique - Inhalation**

Peut être nocif s'il est inhalé. Évitez de respirer des vapeurs ou des brumes.

Contact visuel

Risque de dommages graves aux yeux. Évitez tout contact avec les yeux.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Évitez tout contact avec la peau.

Ingestion

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DT1 par voie orale50	DT50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
--------------	----------------------	-----------------------	---------------------

Terpènes orange 5989-27-5	= 4400 mg/kg (RAT)	> 5 g/kg (lapin)	-
2-(2-méthoxypropoxy)propane 34590-94-8	= 5230 mg/kg (RAT)	= 9500 mg/kg (lapin)	-
Alcools, c9-11, éthoxylés 68439-46-3	1400 mg/kg (RAT)	>2 g/kg (lapin)	-

Information sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets retardés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Corrosion/irritation de la peau Aucune information disponible.

Dommages/irritation des yeux Aucune information disponible.

Sensibilisation Aucune information disponible.

Mutagénicité des cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque organisme a inscrit un ingrédient comme cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP
Terpènes orange 5989-27-5	-	Groupe 3	-

OSHA (Occupational Safety and Health Administration of the US Department of Labor)

X - Présent

CIRC : (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 - Non classable quant à la cancérogénicité chez l'homme

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Toxicité pour le développement Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Toxicité chronique Un contact répété peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.

Évitez les expositions répétées.

Effets sur les organes cibles Yeux, Système respiratoire, Peau, Système nerveux central.

Danger d'aspiration Aucune information disponible.

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

ATEmix (oral) > 5000 mg/kg

ATEmix (par voie cutanée) > 5000 mg/kg

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

0,72 % du mélange est constitué de composants dont les dangers pour le milieu aquatique sont inconnus

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques
Terpènes orange 5989-27-5	-	0,619 - 0,796: 96 h Pimephales promelas mg/LC50 en continu 35: 96 h Oncorhynchus mykiss MG/LC50	-
2-(2-méthoxypropoxy)propane 34590-94-8	-	10000: 96 h Pimephales promelas MG/LC50 statique	1919: 48 h Daphnia magna mg/L LC50
Diéthylène glycol éther monobutylique 112-34-5	100: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L CE50	1300 : 96 h Lepomis macrochirus mg/LC50 statique	100: 48 h Daphnia magna mg/L CE50 2850: 24 h Daphnia magna mg/L CE50

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
2-(2-méthoxypropoxy)propane 34590-94-8	-0.064

Autres effets indésirables Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets

Méthodes d'élimination des déchets L'élimination devrait être conforme aux lois et règlements régionaux, nationaux et locaux applicables.

Emballages contaminés Ne réutilisez pas les contenants vides.

Numéro de déchets de l'EPA des États-Unis D001

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées avec l'État de Californie en tant que déchets dangereux.

Nom chimique	Statut des déchets dangereux en Californie
Terpènes orange 5989-27-5	Toxique

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Dot

A/ID No ONU 1993
Désignation officielle de transport Liquides inflammables, n.s.a. (Contient: d-Limonène)
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
Dispositions spéciales B1, B52, IB3, T4, TP1, TP29
Numéro du guide d'intervention d'urgence 129
49CFR Quantité limitée Pour les liquides inflammables du groupe d'emballage III et les liquides combustibles, les emballages intérieurs d'une capacité nette d'au plus 5,0 L (1,3 gallon) chacun, emballés dans un emballage extérieur solide.

IMDG

A/ID No ONU 1993
Désignation officielle de transport Liquides inflammables, n.s.a. (Contient: d-Limonène)
Classe de danger 3
Groupe d'emballage III
EmS No. F-A, S-B
Dispositions spéciales

IATA

Non recommandé pour le transport aérien.

A/ID No
Désignation officielle de transport
Classe de danger
Groupe d'emballage
Dispositions spéciales

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA Conforme
DSL/NDSL Conforme

Légende :

TSCA - Inventaire de l'article 8(b) de la Toxic Substances Control Act des États-Unis
 LIS/LE - Liste intérieure des substances du Canada/Liste extérieure

Réglementation fédérale des États-Unis**LEP 313**

Article 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient pas de produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 de la partie 372 du Code of Federal Regulations.

Nom chimique	LEP 313 - Valeurs seuils %
2-(2-méthoxypropoxy)propane - 34590-94-8	1.0

SARA 311/312 Catégories de danger

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Libération soudaine du risque de pression	Non
Danger réactif	Non

Loi sur l'assainissement de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluants en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériel, tel qu'il est fourni, ne contient aucune substance réglementée en tant que substances dangereuses en vertu de la Loi sur l'indemnisation et la responsabilité en matière d'intervention environnementale globale (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques en matière de rapports au niveau local, régional ou étatique concernant les rejets de ce matériel.

Réglementation des États-Unis**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris l'acétaldéhyde et le 1,4-dioxane, qui sont connus de l'État de Californie pour causer le cancer, et l'éthylène glycol et le méthanol, qui sont connus de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, allez à www.P65Warnings.ca.gov.

Règlement sur le droit à l'information des États américains

Nom chimique	New Jersey	Le Massachusetts	Pennsylvanie
2-(2-méthoxypropoxy)propane 34590-94-8	X	X	X

Renseignements sur l'étiquette de l'EPA des États-Unis

Numéro d'homologation des pesticides Sans objet
de l'EPA

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

NFPA	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	2	Instabilité	0	Dangers physiques et chimiques	-
SSR	Danger pour la santé	2	Inflammabilité	2	Danger physique	0	Protection personnelle	X

Préparé par Aramsco
Santé et sécurité environnementales
Date de révision 15 Fév 2023
Note de révision
15 Fév 2023 Aucune information disponible

Références FDS d'ingrédients bruts

Clause de non-responsabilité

La (M)SDS a pour but de fournir un bref résumé de nos connaissances et de nos conseils concernant l'utilisation de ce matériel. Les informations contenues ici ont été compilées à partir de sources considérées par Bridgewater LLC comme fiables et sont exactes au meilleur de la connaissance de la Société. Il ne s'agit pas d'un document exhaustif sur les réglementations mondiales en matière de communication des dangers.

Cette information est offerte de bonne foi. Chaque utilisateur de ce matériau doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour prévenir l'exposition des employés, les dommages matériels ou le rejet dans l'environnement. Bridgewater LLC n'assume aucune responsabilité pour les blessures au destinataire de tiers, ou pour tout dommage à toute propriété résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Fin de la fiche signalétique